



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1017

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées 2016 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels, haltes fluviales et énergie développement durable - Individualisations d'autorisations de programmes

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Morage, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1017**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Opérations globalisées 2016 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels, haltes fluviales et énergie développement durable - Individualisations d'autorisations de programmes**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments (DLPB) est positionnée comme une direction ressource pour l'ensemble des autres directions de la Métropole de Lyon. Ses missions se déclinent selon 3 axes :

1 - Les services logistiques

- l'achat, l'aménagement et l'entretien des véhicules légers ainsi que la gestion des pools de véhicules et du garage officiel,
- l'achat du mobilier de bureau, du matériel administratif,
- l'achat et l'entretien des vêtements de travail des agents ainsi que la fourniture des équipements de protection individuelle (EPI) et des produits d'entretien,
- les prestations de reprographie, de la documentation et des archives,
- les prestations liées au courrier entrant et sortant ainsi que sa distribution et sa collecte dans les différents sites de l'établissement,
- les prestations de déménagement des services et de nettoyage des locaux,
- les prestations d'accueil physique et téléphonique à l'Hôtel de la Métropole et au Clip.

2 - La maintenance des immeubles bâtis ou non dont la Métropole est propriétaire ou locataire et des équipements liés pour

- les locaux occupés par les différents services de la Métropole répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain : bureaux, locaux sociaux (vestiaires, réfectoires et sanitaires), ateliers, déchèteries ainsi que les espaces verts privatifs,
- les équipements liés : ascenseurs, équipements de protection incendie, contrôles d'accès, télésurveillance, transformateurs, onduleurs, chaufferies,
- les immeubles relevant du domaine privé,
- l'Hôtel de la Métropole, relevant de la réglementation des établissements recevant du public (ERP) de 2° catégorie,

- le Centre d'échanges de Lyon-Perrache relevant de la réglementation des ERP de 1ère catégorie, pôle multimodal par lequel transitent en moyenne 60 000 personnes par jour,

- les aires d'accueil des gens du voyage,

- les haltes fluviales dont la halte de Lyon Confluence.

Pour les biens gérés en délégation de service public, en collaboration avec la direction de l'évaluation et de la performance (DÉP), la DLPB assure les obligations du délégant relatives aux immeubles selon les dispositions des différents contrats de délégation pour : la cité Centre des congrès à Lyon 6°, les cimetières de Bron et Rillieux la Pape, les parcs de stationnement et le golf de Chassieu.

3 - La construction de bâtiments pour l'installation des services ou l'exercice des compétences de la collectivité ainsi que la déconstruction de bâtiments et la dépollution des sols préalables à la réalisation des projets

Pour les missions de service et de maintenance relevant de la programmation annuelle des dépenses d'investissement, les moyens financiers correspondants sont alloués dans le cadre des opérations dites globalisées. Aussi, pour l'année 2016, l'estimation des besoins réalisée par la DLPB, sur la base d'un périmètre élargi au patrimoine transféré par le Département du Rhône au 1er janvier 2015, est la suivante :

I - Equipements en délégation de service public :

a) - Cité Centre des congrès - opération globalisée 2016 n° 0P02O4571 : dépenses 60 000 € et recettes 10 000 €

La programmation 2016 envisagée est la suivante :

- poursuite des travaux de changements de blocs-portes pour la mise en accessibilité du site : 25 000 €,
 - travaux sur les installations de thermo frigo pompes : 20 000 €,
 - autres travaux du propriétaire : 15 000 €.

b) - Golf de Chassieu - opération globalisée 2016 n° 0P04O4577 : dépenses 9 500 € et recettes 1 583 €

Relèvent de cette opération globalisée les éventuels travaux du propriétaire sur le golf de Chassieu, propriété de la Métropole de Lyon.

c) - Parcs de stationnement - opération globalisée 2016 n° 0P10O4583 : dépenses 14 250 € et recettes 2 375 €

Il s'agit de travaux du propriétaire sur les parcs de stationnement en affermage.

d) Cimetières - Opération globalisée 2016 n° 0P22O4595 : dépenses 670 000 € et recettes 111 667 €

Il est rappelé que la Métropole a confié à la société SAUR (devenue ATRIUM en 2014), dans le cadre d'une convention de délégation de service public, la gestion et l'exploitation des cimetières métropolitains. La Métropole de Lyon conserve à sa charge les travaux d'investissement. Pour l'ensemble de ces travaux, la Métropole transfère au délégataire le droit à déduction de la TVA sur les dépenses d'investissement.

- cimetière de Bron : réalisation de la clairière 4 bleu équipée de 54 caveaux 2 places et 19 caveaux 3 places, réfection des sanitaires du cimetière pour 350 000 €,

- cimetière de Rillieux la Pape : création d'un carré cinéraire, réfection de l'espace pavé du carré 1 gris, extension du carré 2 marron : pour 320 000 €.

II - Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Opération globalisée 2016 n° 0P08O4565 : 257 000 €

Pour 2016, il est proposé le programme d'intervention suivant :

- remplacement plafond et luminaires de la galerie D (fournitures et travaux) : pour 60 000 €,
 - remplacement du faux plafond de la salle d'échanges (fourniture et travaux) : pour 40 000 €,
 - remplacement progressif des portes à oculus (portes coupe feu amiantées) : pour 80 000 €,
 - reprise partielle de l'étanchéité et des dalles des terrasses (jardins du niveau 4) : pour 50 000 €,
 - reprise de la signalétique et de la communication (rénovation de la signalétique désuète et occupation d'espaces vacants pour promotion de la Métropole) : pour 20 000 €.

III - Haltes Fluviales - Opération globalisée 2016 n° 0P13O4589 : 50 000 €

A ce jour, il est prévu, d'une part, des travaux sur la darse de Confluence à Lyon 2° et les pontons quai du Commerce à Lyon 9° et, d'autre part, des interventions dont la programmation sera établie après les crues d'hiver courant avril, suites aux dégradations des crues hivernales.

IV - Aire d'accueil des gens du voyage - Opération globalisée 2016 n° 0P16O4559 - 161 000 €

La Métropole est compétente en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. 18 aires d'accueil sont réparties sur le territoire pour une capacité de 356 places : Caluire et Cuire, Chassieu, Meyzieu, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Bron, Corbas, Lyon 7°, Saint Priest, Vénissieux, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville-Sainte Foy lès Lyon, Grigny, Lyon 9° et Saint Genis Laval.

La gestion des aires d'accueil nécessite au quotidien des travaux de maintenance et d'amélioration des biens d'équipement transférés par les Communes ou des biens réalisés par la Communauté urbaine.

La programmation des travaux est effectuée suivant les priorités établies chaque année en fonction des axes suivants : sécurité des personnes, amélioration et continuité du service offert aux usagers, maintien et préservation de l'état du patrimoine, travaux améliorant le confort de vie pour les usagers et respect de l'environnement. Des ajustements ont lieu en cours d'année en fonction des urgences détectées.

V - Travaux sur le patrimoine privé - Opérations globalisées 2016 : 753 000 € sur n° 0P28O4514 et 100 000 € sur n° 0P28O4987A

Ces opérations portent sur les travaux d'investissement ayant pour but de maintenir en bon état le patrimoine privé relevant, d'une part, du périmètre de l'ancienne Communauté urbaine et, d'autre part, du périmètre du Département du Rhône transféré à la Métropole au 1er janvier 2015. Ces biens sont propriété de la Métropole mais ne sont pas affectés à ses services.

La bonne gestion de ce patrimoine nécessite d'en assurer à minima la conservation par la réalisation de travaux d'entretien et de maintenance garantissant la sécurité des biens et des personnes. Il s'agit principalement d'interventions de réhabilitation de toitures, d'étanchéité, de remplacement de fenêtres. Il peut s'avérer nécessaire de faire procéder à des travaux de consolidation ou confortement dans le cadre d'une déconstruction. Enfin, certains biens doivent faire l'objet d'une mise aux normes (électricité, accessibilité) lors de changement d'affectation ou de nouvelles mises à disposition :

- travaux de mise en conformité ou de rénovations lourdes pour des biens occupés,
- travaux de réhabilitation d'appartement permettant une mise en location,
- travaux permettant la réalisation d'économies d'énergies,
- travaux de type curatif tels que des réparations de canalisations ou de toitures.

VI - Hôtel de la Métropole - Opérations globalisées 2016 : 270 000 € concernant le budget principal n° 0P28O4540 et 20 000 € concernant le budget annexe du restaurant administratif n° 5P28O4540

Pour 2016, il est proposé le programme d'intervention suivant :

- rénovation et création de salles de réunion : 30 000 €,
- remplacement de matériels techniques : 40 000 €,
- restructuration de bureaux : 20 000 €,
- rénovation des fontes des parkings 4ème tranche et des bondes de sol : 40 000 €,
- travaux de sécurité/mission inspection/ACFI/légionellose : 30 000 €,
- rénovation des vestiaires/douches des entreprises extérieures : 20 000 €,
- restructuration des sas de la salle du Conseil : 25 000 €,
- plan de retrait et dépose de matériaux amiantés : 30 000 €,
- réaménagement des bureaux de l'unité Hôtel de la Métropole : 25 000 €,
- construction de locaux de stockage au sud du passage couvert : 30 000 €,
- divers travaux dont traitement acoustique des escaliers d'accès et mise en place du compostage dans le local broyeur à déchets : 20 000 €.

VII - Autres bâtiments et espaces métropolitains - Opérations globalisées 2016 : 1 234 000 € concernant le budget principal 0P28O4553 et 142 000 € concernant le budget annexe de l'assainissement 2P28O4553

Cette opération retrace l'ensemble des acquisitions foncières et des travaux (constructions et aménagements) à réaliser sur les autres bâtiments métropolitains, toutes directions confondues autres que le Centre d'échanges de Lyon-Perrache et l'Hôtel de la Métropole traités par ailleurs.

Cette programmation est effectuée en collaboration avec les directions concernées (définition des priorités). Cependant, les travaux urgents et/ou devenus prioritaires, non programmés survenant en cours d'exercice se substitueront à ceux retenus avec les directions bénéficiaires. Cette opération intègre les travaux à réaliser sur les aménagements du parc technologique de Saint Priest et les travaux à la cité Centre des congrès.

Ces opérations concernent principalement :

- des acquisitions et des aménagements de locaux (bureaux et dépôts),
- des mises aux normes d'équipements techniques,
- des rénovations de locaux dans le cadre de la maintenance préventive,
- des travaux de maintenance du gros œuvre.

Pour 2016, s'ajoutent 200 000 € initialement prévus sur une opération 0P28O5013 Bâtiments tertiaires centraux nouvellement créée dont le regroupement avec l'opération 0P28O4553 Autres bâtiments et espaces extérieurs afin de gagner en pertinence sur les montants engagés.

Sont concernés par ces opérations globalisées :

- les bâtiments non affectés aux services urbains,
- le patrimoine à affectés à la direction de la voirie,
- le patrimoine affecté à la direction de la propreté (hors déchèteries),
- le patrimoine affecté à la direction de l'eau,
- les autres bâtiments tertiaires centraux.

VIII - Amélioration des sites territorialisés - Opération globalisée 2016 n° 0P28O4982A - 1 120 000 €

Cette opération porte sur les travaux de maintenance et de petits travaux neufs des sites territorialisés concernant :

- l'hygiène et la sécurité (priorité 1),
- le clos et le couvert (priorité 2) : réfection d'étanchéité par exemple,
- la thermique (priorité 3) : chauffage ventilation climatisation (remplacement de chaudière, de régulation, etc.),
- l'embellissement ou le confort (priorité 4) : peinture, déplacement de cloisons, etc.

Le programme de travaux est susceptible d'évoluer en fonction des urgences et priorités détectées en cours d'année.

A ce jour, peuvent notamment être cités au titre des projets envisagés pour la programmation 2016 :

- Maison du Rhône (MDR) Principale Lyon 1er° : climatisation d'une salle de réunion,
- MDR Lyon 3° et 6° Florence : motorisation des volets roulants extérieurs,
- MDR Lyon 3° et 6° Sainte Anne : mise en place d'un rideau métallique sur la porte principale,
- MDR Lyon 3° et 6° Foch : réfection complète de la toiture,
- MDR Principale Lyon 5° : remplacement des menuiseries extérieures, mise en place d'une chaussette,
- protection maternelle et infantile (PMI) Lyon 5° et 9° : climatisation R+2,
- MDR Principale Lyon 9° : sécurité et accessibilité personnes à mobilité réduite (PMR) de l'accueil (modification des ouvrants et cloisons),
- pavillon rue Nérard : réaménagement de service Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF),
- centre technique de Neuville sur Saône : réfection cuisine (mise en place sols souples, peinture, faux plafonds et éclairage),
- MDR Principale de Rillieux la Pape : étude en vue du réaménagement de l'accueil,
- MDR Principale de Neuville sur Saône : étude pour le rafraîchissement d'une salle de réunion et d'une salle d'attente,

- MDR Principale de Tassin la Demi Lune : mise en conformité de l'ascenseur,
- MDR Principale de Sainte Foy lès Lyon : réfection du sol des circulations et bureaux,
- boulodrome départemental : mise en conformité de l'ascenseur, remplacement de la régulation thermique,
- parc de Lacroix Laval : réfection de la toiture des services techniques, mise en sécurité du Clocheton et des dépendances, renforcement de la façade de la grange, remplacement des aérothermes de l'Orangerie.

IX - Diminuer les consommations énergétiques - Opérations globalisées 2016 : 113 000 € concernant le budget principal n° 0P31O4534 et 113 000 € concernant le budget annexe de l'assainissement n° 2P31O4534

Ces opérations globalisées ont pour vocation d'intégrer les travaux d'amélioration sur la performance énergétique des locaux.

En effet, afin de rationaliser les coûts et de diminuer les consommations énergétiques, un marché public a été conclu en 2014 portant sur l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation du patrimoine métropolitain. Il comprend, d'une part, la conduite des installations et travaux de petit entretien (forfait P2 imputé en fonctionnement) et, d'autre part, le gros entretien et renouvellement des matériels (forfait P3 imputé sur la présente opération globalisée en investissement). Le gros entretien et le renouvellement des matériels concernent un périmètre défini au cahier des charges. En effet, le matériel inclus dans le forfait P3 est clairement identifié par sa fonction (production, distribution de chaud et froid, appareils de ventilation). Certains travaux en sont clairement exclus : maçonnerie, génie civil, réseaux enterrés, émetteurs. L'ensemble de ces dépenses (forfait + travaux exclus) est imputé en investissement sur cette opération globalisée au budget principal et annexe de l'assainissement.

Les montants prévus au marché font l'objet d'une révision de prix mentionnée et d'un avenant estimé à 8 % destiné à prendre en compte des équipements supplémentaires.

Par ailleurs, des travaux de remplacement d'installation de climatisation dans le cadre d'une remise aux normes pour les subdivisions de la direction de l'eau de Clémenceau et Teillon et de remplacement d'un groupe froid en fin de vie et d'en améliorer le rendement pour la subdivision de Balmont sont prévus sur le budget annexe de l'assainissement.

X - Mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services - Opérations globalisées 2016 : 360 300 € concernant le budget principal n° 0P28O4546, 110 000 € concernant le budget principal n° 0P28O4988A, 32 400 € concernant le budget annexe de l'assainissement n° 2P28O4546 et 9 000 € concernant le budget annexe du restaurant administratif n° 5P28O4546

Cette opération globalisée est partagée entre, d'une part, le Centre technique de maintenance (CTM) pour l'acquisition d'outillage, de matériels techniques spécifiques, le renouvellement de l'électroménager des services et, d'autre part, l'unité logique et moyens généraux (LMG) pour l'achat de mobilier et matériels usuels en renouvellement des mobiliers pour l'ensemble des directions métropolitaines. Cette opération globalisée abrite également les dépenses des services métropolitains qui ne sauraient faire l'objet d'une individualisation spécifique, compte tenu de la faiblesse des montants ou du caractère ponctuel des achats.

Concernant l'opération globalisée typée A, elle prend en compte les besoins des Maisons du Rhône, du Musée gallo-romain de Fourvière et de l'équipe mobile d'agents territoriaux (EMAT). Elle est partagée entre :

- le CTM pour le renouvellement des services et pour l'acquisition d'outillages pour l'EMAT (personnel intervenant en régie ex Département),
- l'unité logistique et moyens généraux (LMG) pour l'achat de mobiliers et matériels usuels en renouvellement.

Une opération globalisée dédiée pour l'achat d'outillages et de matériels techniques spécifiques pour les centres d'exploitation est créée en 2016.

a) - Programmation pour 2016 - budget principal : 360 000 €

Cette opération globalisée porte sur le renouvellement du mobilier. Il est attendu en 2016 une augmentation prévue des demandes de renouvellement sur un patrimoine vétuste.

Concernant le mobilier et le matériel géré par la DLPB, unité LMG :

- DLPB - tous services, hors services urbains et budgets annexes : achat de matériels de bureau, de matériels audio vidéo, renouvellement des mobiliers des salles de réunions de l'Hôtel de la Métropole, etc.,
- direction de la voirie (tous sites) : renouvellement de mobiliers vétustes pour les subdivisions (vestiaires industriels, chaises bois, bancs, tabourets, tables de réfectoire) et besoins nouveaux,
- direction de la propreté (tous sites) : renouvellement de mobiliers vétustes pour les subdivisions (vestiaires industriels, chaises bois, bancs, tabourets, tables de réfectoire) et besoins nouveaux,
- mobiliers ergonomiques hors prise en charge par la DRH,
- toutes directions : divers.

Concernant l'outillage et le petit matériel géré par la DLPB, CTM :

- petit électroménagers pour renouvellement (y compris fontaines rafraichissantes),
- renouvellement d'outillage divers (perforateurs, meuleuses, postes à souder, matériel espaces verts, etc.),
- acquisition de mobilier et matériel autres qu'administratifs,
- matériel d'équipement technique (ventilo convecteurs, pompes, circulateurs, etc.).

Concernant les besoins des directions orphelines :

- achat de mobiliers d'adaptation à l'emploi ou de matériel spécifique pour la DRH,
- divers achats métiers pour les autres directions.

b) - Programmation pour 2016 - budget principal - Périmètre ex. Département du Rhône : 110 000 €

Les demandes des territoires devraient augmentées de manière significative en 2016 par rapport à 2015, les premiers engagements n'étant intervenus qu'en août 2015 lors de l'exercice précédent.

Concernant le matériel géré par les centres d'exploitation, la direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine (DTCM) gèrera en 2016 sa propre opération d'acquisition de matériel et d'outillage (cession d'une partie d'autorisation de programme (AP) à hauteur de 30 000 €).

- achats de mobilier : 90 000 €,
- achat de matériel : 20 000 €.

c) - Programmation pour 2016 - budget annexe de l'assainissement : 32 400 €

- mobilier et matériel géré par la DLPB (LMG) - mobilier pour la direction de l'eau : 26 700 €,
- outillage et petit matériel géré par la DLPB (CTM) - acquisition de petit électroménager pour les subdivisions et de matériels divers (serrures, cumulus, etc.) : 5 700 €.

d) - Programmation pour 2016 - budget annexe du restaurant administratif : 9 000 €

- matériels et mobiliers gérés par la DRH pour l'équipement et le fonctionnement du restaurant (découpe légumes, machine à jambon automatique et cutter).

XI - Acquisitions de véhicules légers et aménagements intérieurs - Opérations globalisées 2016 : 1 100 000 € sur le budget principal n° 0P28O4528, 900 000 € sur le budget principal n° 0P28O4980A (périmètre ex. Département) et 279 900 € sur le budget annexe de l'assainissement n° 2P28O4528

a) - Programmation pour 2016 - budget principal : 2 000 000 €

Pour ce qui relève du patrimoine métropolitain, la programmation pour 2016 s'élève à 1 100 000 € pour le renouvellement des véhicules légers suivants :

- acquisition de véhicules :

Pour les pools fédéraux : renouvellement de 5 vélos classiques, 9 vélos à assistance électrique, 31 petites citadines, 3 petites citadines électriques ;

Pour les directions : achat de 23 fourgonnettes ;

Pour les directions voirie, propreté et DLPB : acquisition de 9 fourgons aménagés.

- aménagement de fourgons,
- acquisition de matériel de garage et grosse réparation.

b) - Programmation pour 2016 - budget principal - périmètre ex. Département du Rhône : 110 000 €

Pour ce qui relève du patrimoine issu du Département du Rhône dans un objectif de renouveler sur 3 ans (2015 - 2017) le parc des véhicules transférés et d'atteindre le même niveau que celui des véhicules issus de l'ancienne Communauté urbaine, la programmation pour 2016 s'élève à 900 000 € pour le renouvellement des véhicules légers suivants :

- acquisition de véhicules :

Pour les pools de direction : renouvellement de 5 vélos classiques, 21 petites citadines ;

Pour les directions : 30 fourgonnettes dont 5 au gaz naturel pour véhicules (GNV) ;

Pour les directions voirie-VRU, propreté - parcs et jardins, DLPB-IDEF : 6 fourgons.

- aménagement de 6 fourgons.

c) - Programmation pour 2016 - budget annexe de l'assainissement : 279 900 €

- acquisition de véhicules :

Pour les pools de direction : renouvellement de 4 petites citadines électriques ;

Pour les pools fédéraux : renouvellement de 3 petites citadines ;

Pour la direction : renouvellement de 4 petites citadines, 4 fourgonnettes, 2 fourgons.

- aménagement de 2 fourgons.

XII - Amélioration des sites culturels - Opération globalisée 2016 n° 0P33O4990A - 280 000 €

Cette opération est liée au transfert de patrimoine et sites culturels issus du Département du Rhône et repris par la Métropole de Lyon depuis le 1er janvier 2015.

Elle ne couvre que les travaux liés à la préservation du patrimoine bâti, les autres interventions portant sur les collections, la muséographie et la préservation des sites archéologiques sont prises en compte dans les opérations portées par la direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs (DEES).

Le périmètre d'intervention de cette opération concerne le site du Musée gallo-romain de Fourvière à Lyon 5°.

Sont envisagés en 2016 les travaux suivants :

- la réhabilitation des vestiaires sanitaires,
- la mise en conformité des garde-corps de la rampe centrale,
- la suppression des marches accédant aux salles d'exposition et création de rampes inclinées.

XIII - IDEF Amélioration du patrimoine - Opération globalisée 2016 n° 0P35O4981A - 350 000 €

Cette opération est destinée aux interventions pilotées par le centre technique de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) sur le site de Bron-Parilly.

Pour 2016, il est proposé le programme d'intervention suivant :

- la rénovation et mise en conformité sécurité accessibilité des ascenseurs des bâtiments A1/A2 et F1/F2 : 160 000 €,
- le réaménagement du bâtiment G1 pour installation définitive du groupe CAP : 100 000 €,
- le raccordement au réseau de chauffage urbain du bâtiment I1 passerelle : 40 000 €,
- le réaménagement des annexes de la villa de Rillieux la Pape (1ère tranche de financement) : 35 000 €,
- la réfection de la toiture tuiles du bâtiment K3 : 15 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve l'ensemble des achats de matériels, mobiliers et véhicules légers ainsi que la programmation des investissements à réaliser sur le patrimoine métropolitain bâti et non bâti pour l'année 2016.

2° - Décide :

a) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international pour un montant de 60 000 € en dépenses et 10 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en dépenses : 60 000 € en 2016,
- en recettes : 10 000 € en 2016.

Sur l'opération n° 0P02O4571. La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 31 583 €.

b) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P04 - Tourisme pour un montant de 9 500 € en dépenses et 1 583 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en dépenses : 9 500 € en 2016,
- en recettes : 1 583 € en 2016.

Sur l'opération n° 0P04O4577. La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 1 583 €.

c) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains pour un montant de 257 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivants : 160 000 € en dépenses en 2016 ; 97 000 € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 0P08O4565,

d) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P10 - Parcs de stationnement pour un montant de 14 250 € en dépenses et 2 375 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en dépenses : 14 250 € en 2016,
- en recettes : 2 375 € en 2016.

Sur l'opération n° 0P10O4583. La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 2 375 €.

e) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P13 - Haltes fluviales pour un montant de 50 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 40 000 € en dépenses en 2016, 10 000 € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 0P13O4589,

f) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P16 - Accompagnement des gens du voyage pour un montant de 161 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 100 000 € en dépenses en 2016 ; 61 000 € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 0P16O4559,

g) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P22 - Cimetières et crématoriums pour un montant de 670 000 € en dépenses et 111 667 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en dépenses : 550 000 € en 2016, 120 000 € en 2017
- en recettes : 91 667 € en 2016, 20 000 € en 2017

Sur l'opération n° 0P22O4595. La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 111 667 €.

h) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 753 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 350 000 € en dépenses en 2016, 320 000 € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 0P28O4514,

i) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 1 100 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 900 000 € en dépenses en 2016, 200 000 € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 0P28O4528,

- pour un montant de 279 900 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 195 930 € en dépenses en 2016, 83 970 € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 2P28O4528,

j) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 270 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 130 000 € en dépenses en 2016, 140 000 € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 0P28O4540,

- pour un montant de 20 000 € en dépenses à la charge du budget annexe du restaurant administratif répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 10 000 € en dépenses en 2016, 10 000 € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 5P28O4540,

k) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 360 300 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 160 300 € en dépenses en 2016, 110 000 € en dépenses en 2017, 90 000 € en dépenses en 2018 sur l'opération n° 0P28O4546,

- pour un montant de 32 400 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 20 000 € en dépenses en 2016, 10 000 € en dépenses en 2017, 2 400 € en dépenses en 2018 sur l'opération n° 2P28O4546,

- pour un montant de 9 000 € en dépenses à la charge du budget annexe du restaurant administratif répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 8 000 € en dépenses en 2016, 1 000 € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 5P28O4546,

l) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution :

- pour un montant de 1 234 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 900 000 € en dépenses en 2016, 334 000 € en dépenses en 2017 sur les opérations n° 0P28O4553 et 0P28O5013,

- pour un montant de 142 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 100 000 € en dépenses en 2016, 42 000 € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 2P28O4553,

m) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 900 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 630 000 € en dépenses en 2016, 225 000 € en dépenses en 2017, 45 000 € en dépenses en 2018 sur l'opération n° 0P28O4980A,

n) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 1 120 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 820 000 € en dépenses en 2016, 300 000 € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 0P28O4982A,

o) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 100 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 50 000 € en dépenses en 2016, 30 000 € en dépenses en 2017, 20 000 € en dépenses en 2018 sur l'opération n° 0P28O4987A,

p) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 110 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 82 000 € en dépenses en 2016, 14 000 € en dépenses en 2017, 14 000 € en dépenses en 2018 sur l'opération n° 0P28O4988A,

q) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P31 - Energie :

- pour un montant de 113 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 63 000 € en dépenses en 2016, 50 000 € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 0P31O4534,

- pour un montant de 113 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 83 500 € en dépenses en 2016, 29 500 € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 2P31O4534,

r) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P33 - Culture pour un montant de 280 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 50 000 € en dépenses en 2016, 170 000 € en dépenses en 2017, 60 000 € en dépenses en 2018 sur l'opération n° 0P33O4990A,

s) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P35 - Enfance pour un montant de 350 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 200 000 € en dépenses en 2016, 150 000 € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 0P35O4981A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.